

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

L'ABUS DE FAIBLESSE

Date de publication : **11/04/2018 - Commerce/services**

Si vous pensez être victime d'un abus de faiblesse ou, tout simplement, pour éviter ce genre d'abus, vous trouverez dans ce dossier de l'Institut national de la consommation toutes les réponses à vos questions.

Qu'est-ce que l'abus de faiblesse ? Comment le reconnaître ? Quelles sont les précautions à prendre pour éviter cette situation ? Quels sont les recours si vous en êtes victime ? Quelles sont les sanctions auxquelles s'expose l'auteur de l'abus ?



Abus de faiblesse : comment le prévenir ?

Commerce/services



Abus de faiblesse : définition et recours

Commerce/services

Un démarcheur à domicile a vendu une grande quantité de linge de maison à votre grand-mère. Vous demandez l'annulation de cette vente

Alerte au démarchage abusif !

Comment prévenir l'abus de faiblesse ? avec la CNAFC

URL source: <https://www.inc-conso.fr/content/labus-de-faiblesse>